

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL126

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 47

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *ter* La première colonne de la vingt et unième ligne est complétée par les mots : « et aux énergies alternatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète la dénomination du CEA dans le tableau de la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, afin de tenir compte de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010. Un amendement similaire est présenté à l'article 4 de la proposition de loi organique.